

Résumés des interventions lors des Assises du commerce équitable

Janvier 2022

{{[Agriculture et alimentation : constats et enjeux->https://www.youtube.com/watch?v=_9YHtRhM3Mk]}}

Podcast, Youtube, 25 novembre 2021, 18 mn.

Résumé de l'intervention lors de la Table ronde organisée pour les Assises du Commerce Equitable, 25 novembre 2021 - Animée par Lola Vallejo, directrice du programme climat à l'IDDRI et François Collart Dutilleul, chercheur émérite en droit, spécialiste du droit de l'alimentation et de la sécurité alimentaire.

Les accords de Paris de 2015 visaient, entre autres, la limitation du réchauffement climatique à 1,5° et la neutralité carbone en 2050. Mais les engagements actuels des États sont nettement insuffisants et les méthodes de comptabilisation d'un pays à l'autre ne sont pas assez convergentes. Il faut avoir à l'esprit les liens existant entre climat, biodiversité et utilisation des terres, d'ordre négatif (événements climatiques extrêmes, maladies, émission de GES, perturbation des écosystèmes fragiles, perte de la biodiversité, réduction du potentiel de séquestration du CO2 et du méthane par la biosphère, fonte du pergélisol) mais aussi d'ordre positif (potentiel de substitution des biomasses aux matières fossiles, agroforesterie, agroécologie, agriculture extensive pour la préservation de la biodiversité, action politique sur la demande de produits alimentaires durables et sur les systèmes alimentaires, lutte contre la déforestation et pour la reforestation, baisse drastique de l'utilisation des engrais azotés). Lors de la COP26, les États signataires ont adopté des règles plus justes concernant les mécanismes internationaux de crédits carbone, la lutte effective contre la déforestation avec un objectif de fin à l'horizon 2030 (moyennant un dialogue négocié entre les pays producteurs et les pays acheteurs pour sortir financièrement des cultures de déforestation) et la réduction des émissions de méthane de 30 % à l'horizon 2030.

{{[Où en est le commerce équitable ? Panorama complet du secteur-><https://www.youtube.com/watch?v=dVdwNkxJCU>]}}

Podcast, Youtube, 25 novembre 2021, 18 mn.

Résumé de l'intervention lors de la Table ronde organisée pour les Assises du Commerce Equitable, 25 novembre 2021 - Animée par Julie Stoll, Déléguée générale de Commerce Equitable France et Julie Maisonhaute, Déléguée générale adjointe de Commerce Equitable France

La loi française Résilience et Climat reconnaît 7 principes au commerce équitable : prix rémunérateurs, abondement au fonds de développement pour financer des projets, gouvernance démocratique des organisations de producteurs, partenariat commercial sur la durée (contrat de 3 ans), valorisation des modes de production respectueux de l'environnement, de la biodiversité et de l'agroécologie, transparence et traçabilité des filières, sensibilisation des consommateurs à des modes de production durables. La loi stipule que tous les produits équitables devront avoir un label de commerce équitable à compter de janvier 2023. Les produits du commerce équitable intègrent désormais la liste des produits éligibles dans les restaurations collectives. En 2020, le commerce équitable, au niveau mondial, représentait 3 millions de producteurs, 2 600 organisations collectives

pour un marché mondial estimé à 10 milliards d'euros . Le marché français de produits équitables c'est 1,8 milliard d'euros, pour 500 marques de produits et 7 600 références (à 95 % alimentaires), dont 65 % issus des pays du Sud et 35 % origine France. A noter que 90 % des produits équitables en provenance des pays du Sud et que 58 % des produits origine France ont une labellisation bio. La grande distribution est le vecteur principal des ventes avec une prévision de croissance de 9 % pour 2021. La France est en 4^e position derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. La loi française qui sécurise le périmètre du commerce équitable est fondamentale pour lutter contre le « fairwashing » et rassurer les consommateurs, les entreprises et les producteurs.

{{[Comment accompagner de nouveaux modes de consommation ?->https://www.youtube.com/watch?v=UURfcf_epGs]} }

Podcast, Youtube, 25 novembre, 60 mn

Résumé de l'intervention lors de la Table ronde organisée pour les Assises du Commerce Equitable, 25 novembre 2021 - Animée par Anne-Cécile Bras (RFI) avec Guénaëlle Gault (Obsoco) ; Marion Feige-Muller (Le BASIC) ; Philippe Henry (Agence Bio) ; Pierrick de Ronne (Biocoop) ; Estelle Dubreuil (FAIRE un monde équitable).

Obsoco étudie les comportements des consommateurs qui sont devenus de plus en plus exigeants vis-à-vis des modes de production, de commercialisation et de distribution, avec une prise de conscience accrue des consommateurs quant à leur pouvoir d'action. Biocoop, avec ses 750 magasins, représente 20 % du commerce équitable en France. Il vise le 100 % de produits bio et équitables en assumant de ne pas laisser le choix aux consommateurs. Depuis sa création, les producteurs du Sud sont présents dans la gouvernance de la marque et, aujourd'hui, les producteurs origine France le sont aussi. Biocoop fait un travail de pédagogie. Fair(e) un monde équitable organise des campagnes d'information sur le terrain pour promouvoir une autre culture de consommation (opérations « fermes ouvertes », webinaires avec les producteurs du Sud) , pilote le programme Génération équitable destiné aux étudiants. L'Agence bio développe et structure la filière, organise des campagnes de publicité, rassemble des données statistiques. Elle communique sur les différents labels afin de clarifier les objectifs auprès des consommateurs et d'envisager une synergie de communication. Le Basic a travaillé sur l'identification des coûts cachés qui ne sont pas pris en compte dans le calcul du prix. ce qui engendre une disparité entre les produits « chers » et « pas chers ». Il ne s'agit pas de transformer le consommateur en militant mais au moins de créer l'envie de consommer autrement.. La révélation des coûts cachés a déclenché de saines réactions.

A quel point le prix est-il un frein à la consommation ?

Plus que le prix, le consommateur veut un rapport valeur/prix. Pour les produits bio, le prix reste le frein majeur à 75 %, puis intervient le changement d'habitude de consommation (quel bénéfice pour la santé et l'environnement ?) et la confiance dans les différents labels. Pour les produits équitables, le prix intervient à 50 % puis le manque d'information (« on n'y pense pas » et aussi quel bénéfice pour la santé ? Pour l'environnement ?) et le peu de produits disponibles. L'enjeu n'est pas de transformer les consommateurs en militants du bio ou du commerce équitable mais au moins de créer l'envie de consommer autrement.

Comment identifier les coûts cachés ?

Le Basic a travaillé sur l'identification des coûts cachés qui interviennent lorsque les différentes

Comment informer les consommateurs et les convaincre ?

La révélation des coûts cachés déclenche d'abord une saine réaction de colère chez les consommateurs. Au-delà, l'information passe très bien par le biais des boutiques Artisans du Monde, qui arrivent à modifier les comportements d'achat en montrant les produits, en expliquant les bienfaits des produits. Quant au Basic, ses actions de terrain invitent à des ateliers de formation et d'utilisation des produits. Au-delà de l'engagement citoyen des consommateurs, il convient de solliciter les pouvoirs publics pour mettre en œuvre des politiques de partage équitable de la richesse.

{{**[Devoir de vigilance, droits sociaux et rémunération des producteurs-><https://www.youtube.com/watch?v=8UM8Vd6GDm8>]**}}

Podcast – Youtube, 68 mn

Résumé de l'intervention lors de la Table ronde organisée pour les Assises du commerce équitable (25 novembre 2021) – Intervenants : Mathilde Brochard, Cassandre Maury et Gwenaëlle Tête (Les Jardins de Gaïa) ; Laurie Roubas (Max Havelaar France), Lizbeth Pérez

Les Jardins de Gaïa est une PME familiale située en Alsace certifiée FloCERT, WFTO et Fair for Life, spécialisée dans l'importation de thés, qui travaille avec une quarantaine de producteurs des pays du Sud et d'Europe. La juste rémunération constitue le socle de ses relations commerciales équilibrées mais la définition est différente d'un label à l'autre (par exemple : prix plancher, prix minimum garanti, prix équitable), d'où la difficulté pour le distributeur.

Max Havelaar France a élaboré une méthodologie globale de calcul du prix juste et digne, qui prend en compte différents critères de vie du producteur, pour assurer partout dans le monde un revenu vital qui assume les coûts de production durable par rapport au rendement de la parcelle, mais aussi les coûts de nourriture, de logement, de santé, d'accès à l'éducation, des aléas de la vie, sachant que le revenu vital n'est pas le même en milieu rural ou urbain, pour un producteur de cacao en Afrique ou de thé en Asie, etc. Max Havelaar travaille dans 42 pays et a mis en place 35 benchmarks de revenus vitaux, dont le coût se répercute dans la certification. Le travail de plaidoyer de Max Havelaar pour un devoir de vigilance en matière de droits humains et d'environnement et pour un revenu vital se réfère aux principes directeurs des Nations Unies de 2011, au guide de l'OCDE sur la RSE de 2018 et à la loi française de 2017. Il pousse pour des législations contraignantes au niveau national, européen et international et la mise en place d'accords intersectoriels qui imposent un niveau minimum de respect des droits humains et de l'environnement. Pour Max Havelaar, le revenu décent (qui est un droit humain reconnu par l'ONU) est un pré-requis aux autres droits.

Attention à ne pas faire peser sur les organisations de producteurs toutes ces réglementations contraignantes qui ont un coût de transformation des techniques de production et demandent un temps d'adaptation. La démarche de Max Havelaar est d'appuyer les producteurs (financièrement et par des formations) et d'insister sur le partage des responsabilités à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

{{**[Biodiversité-><https://www.youtube.com/watch?v=VZ0pnZuysq8>]**}}

Podcast, Youtube, 65 mn

Résumé de l'intervention lors de la Table ronde organisée pour les Assises du commerce équitable (25 novembre 2021) – Intervenants : Anne Meyer (Ecotone) ; Charles Pernin (Synabio) ; François Duveau (ADATRIS),

L'objectif est de comprendre les causes de l'effondrement de la biodiversité et de renforcer sa préservation par l'activation de leviers tout au long de la chaîne de valeur. La dégradation de la biodiversité par l'activité humaine empêche la rencontre des organismes vivants qui contribuent à son renouvellement. Or la biodiversité est indispensable à la pollinisation, à l'enrichissement des sols, donc à l'agriculture. Il s'agit de réconcilier biodiversité et agriculture dans toutes ses dimensions (conventionnelle, bio et équitable). C'est un défi collectif face à la 6^e extinction de masse, à ne pas opposer à l'enjeu climat (par exemple, le « carbone farming ») à l'étude au niveau européen est un enjeu climatique catastrophique pour la biodiversité.

François Duveau, agriculteur herboriste, est sorti de l'agriculture intensive de ses parents (monoculture, destruction des haies), en comprenant que la biodiversité associe des écosystèmes complexes de milliers d'organismes vivants. Toute simplification du système aboutit à la destruction de la biodiversité. La gestion passe donc, soit par de petites exploitations gérées par un cerveau humain, soit par de grandes exploitations gérées par des outils informatiques de précision (rendues nécessaires par la disparition de 50 % des agriculteurs français à l'horizon 2050). Son entreprise ADATRIS a développé le BiodiScore, un outil de mesure de la biodiversité d'une parcelle agricole qui mesure l'effet « mosaïque » : nombre d'espèces par culture, nombre de parcelles par culture, nombre total de cultures sur l'exploitation, durée de la culture sur 12 mois. François Duveau a planté des cultures alternatives pour revivifier la biodiversité sur sa parcelle et augmenter son niveau de complexité qui se compte en Biod. Plus le BiodiScore est élevé, plus on tend vers la permaculture. Le commerce équitable, par ses cahiers des charges contraignants, permet de quantifier les apports complexes de la biodiversité et de les valoriser.

Le Synabio est l'homologue de CEF pour l'agriculture bio. Ce syndicat professionnel rassemble des entreprises qui fabriquent et distribuent des produits agroalimentaires bio. L'agriculture biologique est « mieux disante » en matière de préservation de la biodiversité mais elle est concurrencée par l'arrivée de nouveaux labels, tels que « la haute valeur environnementale », qui imposent au Synabio de mieux communiquer et d'améliorer encore les pratiques. Le Synabio propose à ses entreprises membres (qui se situent en aval de la chaîne de valeur) de les accompagner pour comprendre les enjeux, l'état de l'art dans les fermes bio et envisager des axes d'amélioration avec les producteurs. Le Synabio a édité un guide professionnel, qui explique les enjeux de la biodiversité, dresse un état des lieux et propose des indicateurs d'amélioration à faire valoir en amont auprès des producteurs. L'enjeu est de trouver une valorisation économique par l'introduction de nouvelles cultures et d'innovations technologiques, pour développer la diversité alimentaire. Pour l'instant, le guide concerne la production et la commercialisation de produits bio en France mais l'objectif du Synabio est d'en élargir les principes à des pays tiers. Concernant le lien entre biodiversité et équité, le Synabio voit plusieurs pistes d'action : mettre en place un système de primes adossé aux indicateurs, orienter les primes de commerce équitable vers des projets de restauration de la biodiversité, accompagner les filières dans leur recherche de financements publics.

Ecotone, pionnier du bio et du végétal par son label bio (Bjorg, Bonneterre, Altereco...), est devenue « entreprise à mission » (nourrir la biodiversité) et a mis en œuvre un pacte d'engagements pour la biodiversité, piloté par un comité de mission et contrôlé par un auditeur externe. Ecotone vise plusieurs engagements sociaux et environnementaux : protéger (le bio végétarien), faire grandir (diversifier les recettes/aliments et valoriser les techniques avancées de production des 9 produits stratégiques de base), chérir (soutenir les projets de restauration de la biodiversité).

{{[Face aux défis de l'agriculture et de l'alimentation, quel est le rôle du commerce équitable ?-><https://www.youtube.com/watch?v=ZrCATv5BCEI>]}}

Résumé de l'intervention organisée lors de la Table ronde pour les Assises du commerce équitable (25 novembre 2021) – Intervenants : Issaka Sommandé (Plateforme équitable Burkina Faso) ; Karine Viel (Monoprix) ; Sergi Corbalan (Fair Trade Advocacy Office) ; Christophe Audoin (les Prés Rient Bio) ; Arthur Gautier (Ethiquable), podcast 55 mn. 32

75 % des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des paysans. En France, 18 % des familles agricoles vivent sous le seuil de pauvreté. Ces chiffres sont aggravés par le changement climatique, la dégradation de la biodiversité et la récente crise sanitaire de Covid-19.

Chez Ethiquable, la pierre angulaire est le prix au consommateur qui tient compte des véritables coûts de production pour rémunérer les producteurs au juste prix. Sans un prix rémunérateur qui constitue le levier d'une production durable, il est impossible de défendre l'agroécologie ou l'agroforesterie, ni lutter contre le système commercial dominant qui entretient le cercle vicieux de la production de cacao (déforestation, agriculture intensive pour une rémunération juste correcte, épuisement de la terre, déforestation).

Les Prés Rient Bio arrivent à rémunérer correctement leurs 50 éleveurs normands grâce à un cahier des charges imposant des pratiques rigoureuses (élevage des vaches en plein air 220 jours par an) et une construction d'une filière bio qui associe la certification bio à la certification équitable France pour garantir la production à long terme. L'apport de moyens financiers, par le biais du fonds filière alloué aux organisations de producteurs, permet de tamponner les moments de déséquilibre structurel entre l'offre et la demande et de donner les moyens aux agriculteurs d'engager des démarches d'amélioration durables.

La Plateforme du commerce équitable au Burkina Faso regroupe 34 coopératives et 64 000 membres individuels. 70 % des coopératives sont certifiées bio équitable. Le changement climatique a des impacts très négatifs sur le rendement de la production agricole et sur l'appauvrissement des sols (alternance d'un assèchement extrême et d'inondations), aggravé par l'agriculture intensive en raison de la démographie. L'arrivée du commerce équitable a permis aux petits producteurs de vendre leurs produits au prix juste et même d'étendre leurs activités sur de nouvelles parcelles. Le commerce équitable contribue à l'amélioration des conditions de vie des familles et, par extension, des communautés villageoises. La Plateforme appuie les femmes, notamment dans son unité de transformation où travaillent 200 femmes, et les jeunes qui trouvent des débouchés dans une activité agricole rémunératrice et valorisante et hésitent à émigrer vers la Côte d'Ivoire pour une vie meilleure. La Plateforme développe aussi un programme de formation à destination des jeunes qui veulent s'installer.

Le commerce équitable s'appuie sur les distributeurs, notamment sur la chaîne Monoprix qui s'est engagée dans la démarche équitable et bio dès 1998, au départ sur des produits alimentaires peu transformés (cacao, café, riz, thé). Selon la porte-parole de Monoprix, la grande distribution a la responsabilité d'informer et de former les consommateurs. Depuis 2018, Monoprix a changé de braquet en « massifiant » le commerce équitable dans ses magasins (par exemple, toutes les bananes ne sont plus que bio équitables, toutes les tablettes de chocolat MDD sont certifiées bio équitables). Idem pour le café arabica depuis 2020. La stratégie est de passer de la logique de niche à celle de « mainstream » sur les catégories de produits où les enjeux sont importants. Pour Karine Viel : « L'équitable n'est plus une option ». Monoprix insiste sur l'importance de la traçabilité des filières garantie par la double certification bio et équitable (pour lutter contre la déforestation importée et

favoriser la relocalisation concertée).

Le bureau Fair Trade Advocacy de Bruxelles a été créé en 2004 et dirige le mouvement de plaidoyer politique auprès des États de l'Union européenne, afin que tout le commerce européen devienne équitable à terme. Il a contribué à promouvoir les règles européennes contre les pratiques commerciales déloyales et en faveur des politiques publiques qui renforcent les alternatives de soutien aux filières vertueuses, afin de parvenir à la transition économique, écologique et socialement responsable. Fair Trade Advocacy soutient la proposition législative européenne de lutte contre la déforestation importée mais en s'assurant que les mesures d'accompagnement soutiennent financièrement les petits producteurs locaux par des partenariats de transition.